

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 20 juin 2024

« Agri Boost 40+ » : un nouveau dispositif pour favoriser les installations agricoles

La Région a voté ce jeudi 20 juin 2024, la mise en œuvre de prêts d'honneur à taux zéro afin de soulager la trésorerie durant les premières années d'installation des agriculteurs entre 41 et 48 ans.

Le montant de ce prêt à taux zéro s'élèvera à 35 000 € au maximum pour un remboursement sur 5 ans au plus, et un différé de remboursement jusqu'à 18 mois. Afin d'optimiser l'utilisation des fonds régionaux et accompagner plus d'installations, la structure gestionnaire (Initiative Pays de la Loire) financera systématiquement les prêts en couplant les fonds régionaux aux fonds Bpifrance. L'enveloppe régionale s'élèvera en 2024 à 1,4 M€.

Les agriculteurs de plus de 40 ans représentent aujourd'hui une part de plus en plus importante des agriculteurs nouvellement installés. On constate que les candidats à l'installation entament très souvent une 2^e carrière et ne peuvent, dès lors, plus prétendre à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) sur fonds Région et FEADER car ils ont dépassé l'âge autorisé. En créant un nouveau dispositif de prêt d'honneur, la Région propose un outil supplémentaire aux porteurs de projet qui vient favoriser les transmissions des exploitations agricoles en Pays de la Loire.

Après avoir doublé le montant de la Dotation jeune agriculteurs (DJA) en 2024, la Région confirme son ambition volontariste pour accélérer l'installation et le renouvellement des générations pour l'agriculture ligérienne.